



Réf : ST-20220913 - f

République Française

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE - n° ST- 20220913 - f

Le Maire de la Commune de Survilliers,

VU la demande en date du 10 février 2022 par laquelle la **société VOTP** demeurant TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY Cédex (tel. 01.34.64.61.13) et représenté par Monsieur MASTALSKI Andrzej, pour des **travaux d'installation de collecteur des eaux usées et des eaux pluviales au niveau de la RD 317 et du chemin des Essarts**, durant la période **du lundi 24 octobre au jeudi 24 novembre 2022**.

VU le Code de la voirie, routière,

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU la loi 82.213 du 2 Mars 1982, complétée par la loi 82-622 du 22 juillet 1982, modifiée par plusieurs textes et notamment par la loi 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, cette loi traite des droits et libertés des communes, des départements et des régions.

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983.

VU le règlement général de voirie 99-999 du 19 janvier 1998 relatif à la conservation et la surveillance des routes départementales,

VU l'état des lieux

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Nous **autorisons** la société **VOTP**, lors de l'exécution de son chantier pour ses **travaux d'installation de collecteur des eaux usées et des eaux pluviales au niveau de la RD 317 et du chemin des Essarts**, à **occuper le domaine public et à réserver 3 emplacements de stationnement pour ses engins de chantier**.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable **durant la période du lundi 24 octobre au jeudi 24 novembre 2022**.

ARTICLE 3 : **Il sera interdit aux véhicules légers et aux poids lourds de stationner aux abords du chantier durant toute la durée des travaux**.

ARTICLE 4 : S'agissant de la **voirie**, nous souhaitons que celle-ci soit **refaite à l'identique de ce qu'elle était auparavant**, et vous demandons donc, à la **fin des travaux**, de bien vouloir **nous contacter afin que nous puissions vérifier ensemble sur place**, au **06.09.80.86.28 Mr VINCENT Eric** Directeur du Service Technique ou au **07.81.37.40.93 Mr GUEDON Eric** Conseiller Municipal Délégué à la Voirie et aux réseaux sous voirie.

Nous demandons à la société **VOTP** de bien vouloir **suivre et appliquer scrupuleusement le règlement de voirie ainsi que la procédure d'intervention sur le domaine public communal, ci-joints**.

ARTICLE 5 : **La signalisation sera mise en place jour et nuit par l'entreprise**, conformément à la réglementation en vigueur, à la diligence et sous la responsabilité de la **société VOTP**, **qui en assurera la surveillance et la conservation jusqu'à la fin des travaux**.

VILLE DE SURVILLIERS

Mairie de Survilliers
3, rue de la Liberté
95470 Survilliers



01.34.68.26.00



contact@mairiesurvilliers.fr



www.survilliers.fr



facebook.com/villedesurvilliers

ARTICLE 6 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 7 : Le Maire, la Caserne des Pompiers, le Gardien de la police municipale de Survilliers, la Police Intercommunale, le commandant de la brigade de gendarmerie de Fosses et la société **VOTP**. sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et consultable sur le site internet de la commune : www.survilliers.fr;

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera également transmis au Conseil Départemental du Val d'Oise.

Fait à Survilliers, le mardi 13 septembre 2022

Pour Mme Adeline Roldao-Martins
Maire de Survilliers

M Eric Guédon
Conseiller Municipal à la Voirie, et aux Réseaux
Sous Voirie, aux Logements et à la Vie de
Quartiers

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Survilliers, Val d'Oise. The stamp features a central coat of arms and is surrounded by the text "MAIRIE DE SURVILLIERS" and "VAL D'OISE". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.